



Programme pour la vaccination à l'horizon 2030

Rapport du Directeur général

RÉSUMÉ D'ORIENTATION

1. En août 2020, la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé, suivant une procédure écrite d'approbation tacite, a adopté la décision WHA73(9), dans laquelle elle approuvait la nouvelle vision mondiale et la nouvelle stratégie générale pour les vaccins et la vaccination exposées dans le Programme pour la vaccination à l'horizon 2030. Ce programme fournit un cadre stratégique pour aborder les principales questions liées à la vaccination dans le contexte des soins de santé primaires et de la couverture sanitaire universelle au cours de la période 2021-2030.
2. Par la décision WHA73(9), le Directeur général est prié de finaliser les éléments opérationnels qui figurent dans le Programme pour la vaccination à l'horizon 2030, en consultation avec les États Membres et les autres parties concernées, en vue de leur présentation à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent quarante-huitième session.
3. À la suite de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif en janvier 2021 et des nouvelles consultations avec les États Membres qui ont eu lieu le 8 avril, les éléments opérationnels ont été finalisés et publiés sur Internet sous la forme d'un document évolutif intitulé « **Implementing the Immunization Agenda 2030: A Framework for Action through Coordinated Planning, Monitoring & Evaluation, Ownership & Accountability, and Communication & Advocacy** ». ¹
4. Le présent rapport résume ces éléments opérationnels, à savoir 1) des stratégies régionales et nationales en vue de la planification opérationnelle ; 2) un mécanisme visant à garantir l'appropriation et la responsabilisation, y compris par la création d'un Conseil de partenariat au niveau mondial ; 3) un cadre de suivi et d'évaluation mis à jour pour guider la mise en œuvre ; et 4) une stratégie de communication et de sensibilisation pour faire en sorte que la vaccination continue d'occuper une place importante dans le programme d'action mondial en faveur de la santé.

¹ Implementing the Immunization Agenda 2030: A Framework for Action through Coordinated Planning, Monitoring & Evaluation, Ownership & Accountability, and Communication & Advocacy. Disponible à l'adresse www.immunizationagenda2030.org/framework-for-action (consulté le 16 mai 2021).

PROCESSUS DE CONSULTATION ET ÉLABORATION CONJOINTE

5. Les activités menées pour rendre le Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 opérationnel se sont appuyées sur les contributions des États Membres, recueillies notamment lors de consultations en ligne organisées pendant la période difficile marquée par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Une équipe centrale de partenaires de la vaccination¹ a continué à guider la conception des éléments opérationnels, en veillant à ce que les parties prenantes de chaque Région de l'OMS et de divers États Membres participent largement à l'élaboration et à la validation du projet.

6. Des consultations approfondies ont eu lieu en juillet et août 2020 avec diverses parties prenantes, y compris des hauts fonctionnaires gouvernementaux, des administrateurs des programmes nationaux de vaccination et des représentants des groupes consultatifs techniques nationaux pour la vaccination, des milieux universitaires, des secteurs autres que celui de la santé, des acteurs non étatiques et des partenaires de développement de pays à revenu faible, intermédiaire ou élevé.

7. Le Groupe stratégique consultatif d'experts (SAGE) sur la vaccination a guidé la mise au point définitive du cadre de suivi et d'évaluation du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030. Une équipe spéciale composée de représentants des États Membres et des Régions de l'OMS a travaillé en collaboration avec les principaux partenaires et a présenté des projets de modèles au SAGE à sa réunion d'octobre 2020. Le document cadre intègre les révisions recommandées par le SAGE et les contributions supplémentaires des partenaires de développement.

8. La stratégie de communication et de sensibilisation a été élaborée conjointement avec les partenaires de la vaccination, des experts en communication et en sensibilisation, ainsi que des acteurs non étatiques partenaires aux niveaux national, régional et mondial. Les efforts de collaboration déployés par l'ensemble des partenaires, notamment les activités fructueuses pour le lancement du Programme en avril 2021, ont permis de commencer à rendre le Programme opérationnel. Des structures et des cadres de communication réguliers sont mis en place afin de garantir la continuité de la participation tout au long de la décennie.

9. Des conseils supplémentaires ont été sollicités dans le cadre de deux réunions d'information intersessions des États Membres le 2 décembre 2020 et le 8 avril 2021. Les orientations données par les États Membres ont mené à l'adoption des principes suivants :

- a) **Favoriser une large adhésion pour concrétiser la vision du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030** chez toutes les parties prenantes du secteur de la vaccination et d'autres secteurs, y compris celui du renforcement des systèmes de santé et des initiatives ciblant des maladies spécifiques. L'appropriation par les pays est essentielle pour réaliser la vision du Programme car les actions les plus importantes relèveront de la responsabilité de chaque pays.
- b) **Mettre à profit et renforcer les mécanismes existants** en matière de coordination, de responsabilisation, de planification, suivi et évaluation, ainsi que de sensibilisation aux niveaux national, régional et mondial.

¹ L'équipe centrale est conduite par l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Elle est composée de membres du Wellcome Trust, de la Fondation Bill & Melinda Gates, du Secrétariat de Gavi, l'Alliance du Vaccin, des Centers for Disease Control and Prevention (CDC) des États-Unis d'Amérique et des organisations de la société civile partenaires de Gavi.

- c) **Promouvoir des cycles d'amélioration continue de la qualité**, en utilisant des données opportunes, fiables et adaptées à l'objectif.
- d) **Renforcer** la responsabilisation des parties prenantes et l'alignement technique pour répondre aux besoins des pays.
- e) **Faciliter l'alignement et l'harmonisation** avec les plans régionaux et nationaux et les stratégies mondiales existants, y compris les objectifs de développement durable, la couverture sanitaire universelle et Gavi 5.0.

10. Le cadre du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 s'appuie sur les enseignements tirés du Plan d'action mondial pour les vaccins (2011-2020)¹ et sera encore renforcé sur la base des premières expériences de mise en œuvre, des nouvelles priorités et des nouveaux défis, ainsi que des besoins qui pourraient se faire jour au cours de la prochaine décennie. Le cadre définit un ensemble initial de questions et de sujets fondamentaux qui serviront à orienter un « programme d'apprentissage » pour chaque élément opérationnel. En particulier, les indicateurs du Programme devront faire l'objet d'un examen critique et être adaptés à la lumière de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et de ses effets sur les programmes de vaccination.

ACCÉLÉRER LA LUTTE CONTRE LA COVID-19 ET LE RÉTABLISSEMENT DES SERVICES

11. Le processus visant à rendre opérationnel le Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 a pour priorités immédiates de mener une action globale face à la pandémie de COVID-19 et de réparer les dégâts qu'elle occasionne. La mise en œuvre se concentrera dans un premier temps sur les efforts déployés par les États Membres pour assurer le déploiement rapide et équitable des vaccins anti-COVID-19 et le redémarrage des services de vaccination et des autres services essentiels de santé primaires. En plus d'intégrer dans les processus de planification la mise en œuvre de la vaccination contre la COVID-19 et le rétablissement des services, les annexes techniques² de la stratégie du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 procurent des orientations qui peuvent être appliquées aux nombreux défis que pose la COVID-19.

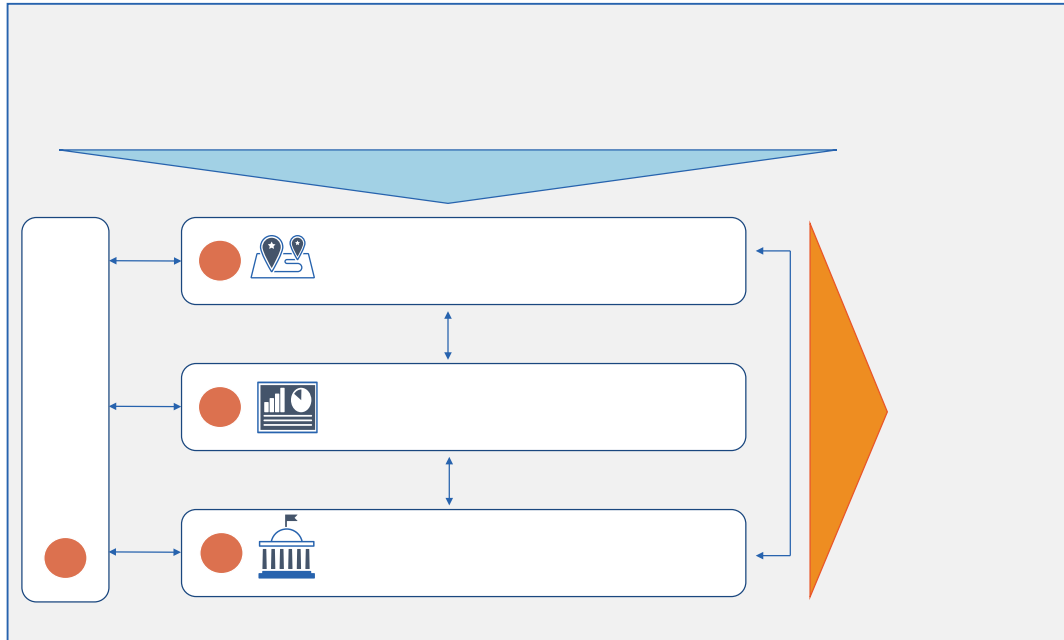
PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME POUR LA VACCINATION À L'HORIZON 2030

12. Le cadre d'action du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 présente quatre éléments opérationnels comme étant essentiels à la réalisation des actions nécessaires pour faire avancer la mise en œuvre et concrétiser la vision du Programme (voir la Figure 1 ci-dessous).

¹ Organisation mondiale de la Santé (2019). *Plan d'action mondial pour les vaccins 2011-2020 : examen et enseignements*. Groupe stratégique consultatif d'experts sur la vaccination, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2019 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/330024>, consulté le 16 mai 2021).

² Disponible sur le site Web du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 à l'adresse <http://www.immunizationagenda2030.org>.

Figure 1 Cadre d'action du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 et les quatre éléments opérationnels pour sa mise en œuvre



Coordination de la planification opérationnelle pour la mise en œuvre

13. La coordination de la planification opérationnelle par les États Membres, les organismes régionaux, les partenaires de développement et la société civile permet de traduire la vision du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 en plans de mise en œuvre concrets et à court terme pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable liées à la santé. Les priorités initiales sont notamment l'intensification de la vaccination contre la COVID-19 et le rétablissement des services de vaccination et d'autres services de santé essentiels afin qu'ils retrouvent un niveau au moins équivalent à celui d'avant la pandémie de COVID-19. Lorsqu'elle est intégralement coordonnée avec les mécanismes existants (comme les groupes consultatifs techniques régionaux et nationaux sur la vaccination), la planification des actions tient compte des initiatives limitées dans le temps (comme le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins), complète la stratégie 2021-2025 de Gavi et cherche à intégrer des initiatives ciblant des maladies spécifiques. Si les processus de planification diffèrent d'un pays et d'une Région à l'autre, ils comportent des étapes clés similaires qui garantissent que les besoins en matière de vaccination sont parfaitement compris, que les lacunes sont comblées, que les priorités sont pertinentes au niveau local, que des objectifs réalistes et significatifs sont fixés et que des ressources suffisantes sont engagées. Les orientations fournies dans les annexes techniques qui sont désormais disponibles pour chacune des sept priorités stratégiques du Programme y contribuent.¹

Suivi et évaluation

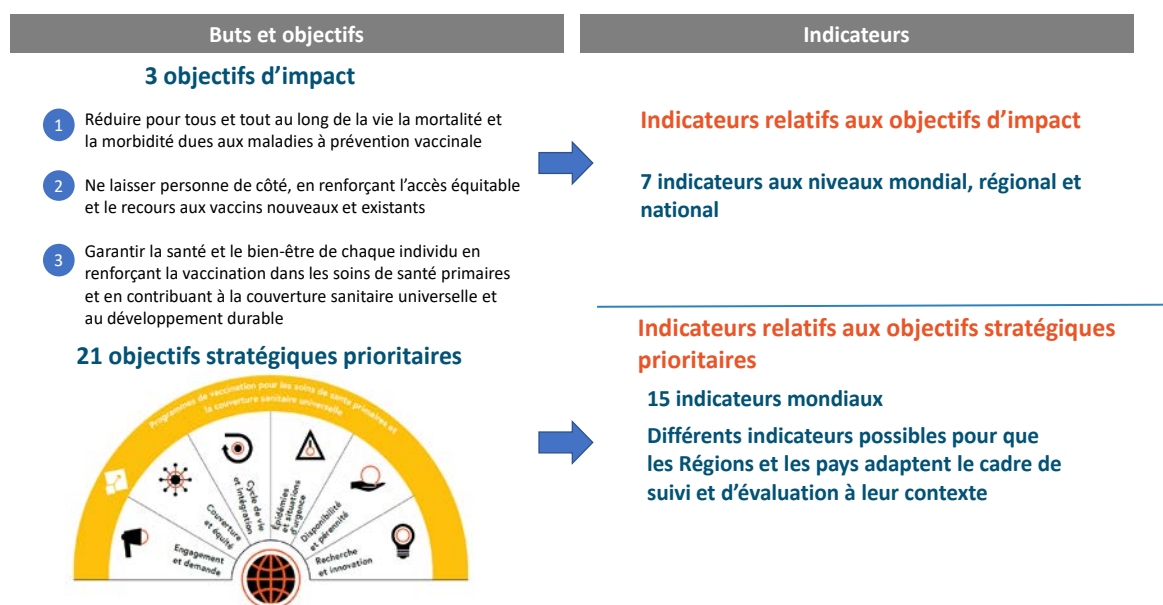
14. L'annexe 1 du document cadre présente le cadre de suivi et d'évaluation du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030. Y sont décrits les indicateurs adaptés qui permettront d'utiliser les données afin d'améliorer continuellement les programmes de vaccination à tous les niveaux. Ce cadre expose

¹ Disponible sur le site du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 à l'adresse <http://www.immunizationagenda2030.org>.

des indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis par rapport aux trois objectifs d'impact du Programme et des 21 objectifs de ses sept domaines prioritaires stratégiques (voir la Figure 2 ci-dessous). Sept indicateurs relatifs aux objectifs d'impact qui mesurent les résultats et l'impact s'appliquent à tous les niveaux (national, régional et mondial) et permettent de suivre les progrès en direction des trois objectifs d'impact du Programme. Les progrès accomplis dans la réalisation des indicateurs relatifs aux objectifs d'impact seront évalués au regard de cibles prédéterminées. Les indicateurs relatifs aux objectifs stratégiques prioritaires visent à assurer un suivi des performances en direction de ces 21 objectifs. Ils permettront en outre d'identifier les causes fondamentales possibles des succès et des échecs rencontrés de sorte qu'il soit possible de recommander et de mettre en œuvre des mesures d'amélioration des programmes de vaccination. Compte tenu des différences non négligeables qui existent entre les pays et entre les Régions, aucune cible mondiale n'a été fixée pour ces indicateurs. Il est conseillé aux États Membres d'évaluer la base de référence pour chaque indicateur et de fixer des cibles correspondantes qui tiennent compte du contexte local.

15. Grâce au suivi et à l'analyse des progrès des indicateurs du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030, les organes de révision technique indépendants (les groupes consultatifs techniques régionaux et nationaux sur la vaccination et le Groupe stratégique consultatif d'experts sur la vaccination) peuvent recommander les domaines qui doivent faire l'objet d'une évaluation plus approfondie par les organes nationaux et régionaux et les groupes de travail du Programme. L'évaluation des politiques, des stratégies et des interventions dans le cadre de chaque priorité stratégique sera encouragée aux niveaux national, régional et mondial comme faisant partie intégrante des cycles de suivi et d'évaluation.

Figure 2 Buts, objectifs et indicateurs du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030



Appropriation et responsabilisation

16. Lorsqu'ils ont élaboré l'approche en matière d'appropriation et de responsabilité, les États Membres et les partenaires de développement ont appelé à une utilisation plus systématique et mieux coordonnée des structures existantes aux niveaux national, régional et mondial. La mise en œuvre du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 utilisera des outils nouvellement conçus, tels que des

tableaux de bord adaptés, afin d'apporter davantage de visibilité et de données probantes et d'éclairer les décisions des partenaires de sorte à mener des actions correctives aux niveaux national, régional et mondial en vue de réaliser la vision du Programme.

17. Un modèle de partenariat au niveau mondial constitue un cadre général pour la vaccination, destiné à représenter les intérêts de tous les pays, à donner la parole aux acteurs de la société civile et à couvrir toutes les maladies évitables par la vaccination. Pour ce faire, il associera un processus d'engagement consultatif au moyen de groupes de travail, un alignement opérationnel au moyen d'un Groupe de coordination et un leadership politique au moyen d'un Conseil de partenariat.¹

a) **Les groupes de travail** continueront à favoriser des débats ciblés et l'alignement technique dans des domaines thématiques ou transversaux, en complétant (ou en fusionnant avec) les mécanismes existants au niveau mondial ou régional, tels que ceux qui ont été créés pour le Mécanisme COVAX, Gavi 5.0 et/ou les initiatives ciblant des maladies spécifiques. Les groupes de travail organiseront des débats réguliers au niveau opérationnel, identifieront les domaines qui requièrent l'attention des acteurs régionaux ou mondiaux et contribueront aux structures mondiales.

b) **Un engagement consultatif** sera organisé avec les pays, les Régions, les acteurs non étatiques et d'autres partenaires sur des sujets liés à la mise en œuvre du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030, afin de permettre un échange en temps réel sur les réalisations et les difficultés des programmes de vaccination, ainsi qu'un apprentissage entre pairs et un partage des connaissances entre secteurs et pays. À tour de rôle et en fonction des sujets proposés par les pays et les Régions, les groupes de travail (ou les membres des partenariats ou les communautés de pratique) bénéficieront d'un soutien pour organiser des « événements en ligne » ouverts et multilingues, dans un format structuré et avec une assistance permettant d'enrichir les contributions des participants. Ces « points de contact » pour l'engagement consultatif permettront d'identifier et de faire remonter les questions à examiner par le Groupe de coordination et le Conseil de partenariat. À ce titre, ils contribueront au « mouvement » en faveur du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030, en permettant aux Régions, aux pays et aux acteurs non étatiques de faire entendre leur voix et leurs points de vue critiques de manière prévisible et structurée et en alimentant les débats au niveau mondial.

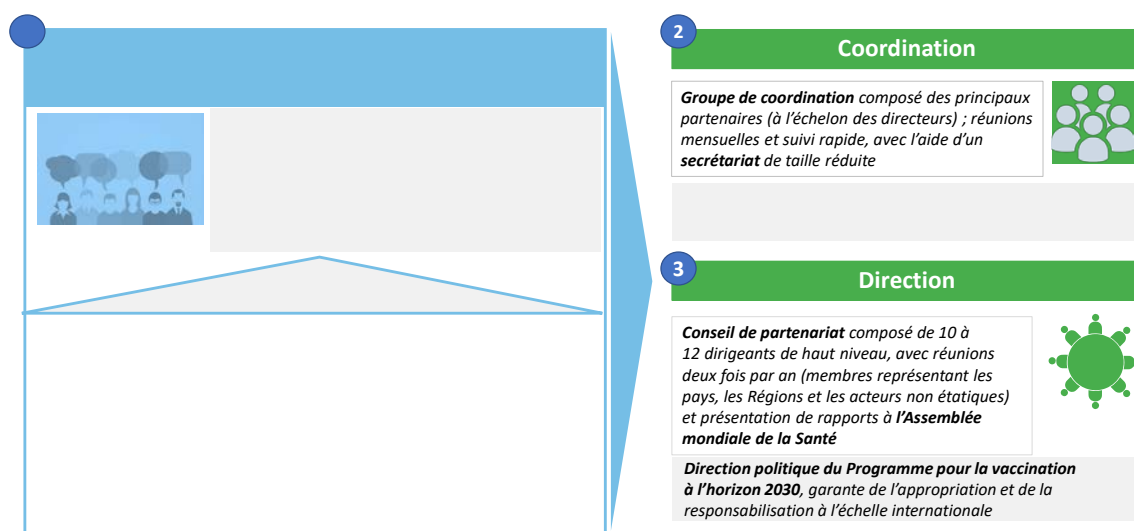
c) **Le Groupe de coordination du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030** sera composé de sept ou huit directeurs de programme issus des principaux organismes et partenaires de la vaccination. Ils se réuniront tous les mois et examineront les informations obtenues grâce aux groupes de travail et à l'engagement consultatif. Ils chercheront des solutions aux obstacles opérationnels et à l'alignement technique. Le Groupe de coordination donnera également des conseils sur l'élaboration des rapports officiels du Programme (destinés à l'Assemblée mondiale de la Santé ou au Groupe stratégique consultatif d'experts sur la vaccination, par exemple) et établira l'ordre du jour des réunions du Conseil de partenariat. Une petite équipe « virtuelle » composant le secrétariat du Programme sera constituée avec du personnel spécialisé des organismes partenaires, et sera chargée d'apporter un soutien logistique et technique au Groupe de coordination du Programme et aux structures associées.

d) **Le Conseil de partenariat** du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 sera composé de 10 à 12 hauts responsables issus des partenaires de la vaccination opérant au niveau mondial, ainsi que de représentants des pays, des Régions et de la société civile. Le Conseil

¹ Ces trois composantes seront détaillées dans l'annexe 2 du cadre du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030, qui en est au stade de la finalisation.

renforcera, complétera et s'appuiera sur les structures existantes aux niveaux national et régional et attirera l'attention des partenaires mondiaux sur les domaines techniques prioritaires, les obstacles à la mise en œuvre, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux de vaccination et des engagements des partenaires. Il a été conçu comme un mécanisme de responsabilisation (ou une structure de gouvernance) pour lancer la décennie du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 à travers trois fonctions clés : le suivi et l'examen des progrès accomplis par le Programme dans la réalisation des objectifs, la promotion et l'investissement dans des actions clés destinées à améliorer les progrès et la mobilisation du leadership politique pour stimuler l'action des partenaires mondiaux.

Figure 3 Modèle de partenariat pour le Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 au niveau mondial



Communication et sensibilisation

18. La communication et la sensibilisation jouent un rôle essentiel en ce qu'elles renforcent l'engagement politique et l'appropriation par les pays et font connaître le Programme pour la vaccination à l'horizon 2030. Elles sous-tendent en outre tous les éléments opérationnels ci-dessus. Elles permettront de coordonner les messages et les actions à des moments clés pour atteindre les objectifs de responsabilisation tout au long de la décennie. Une stratégie de communication et de sensibilisation offrira une approche acceptable, tant sur le plan technique que culturel, dans différents contextes régionaux et nationaux, et contribuera à susciter un vaste mouvement en faveur de la vaccination au sein de la société. Un langage et des concepts largement accessibles seront utilisés afin de communiquer avec tous les pans de la communauté. Les messages clés portent notamment sur l'importance de la vaccination pour la sécurité sanitaire mondiale, la capacité de la vaccination à constituer le fondement de systèmes de soins de santé primaires résilients et durables, l'instauration de la couverture sanitaire universelle, l'importance de l'accès et de l'équité (y compris dans le cas des enfants « zéro dose ») et le rôle de l'innovation pour améliorer la portée et l'impact des programmes de vaccination.

19. L'une des clés du succès du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 sera d'assurer la participation continue des partenaires et un engagement durable envers la vision partagée. Par conséquent, pour rendre la communication et la sensibilisation opérationnelles, des structures et des activités seront créées afin de maintenir la dynamique après la phase de lancement. L'un des objectifs

clés consistera à mobiliser régulièrement les parties prenantes autour d'étapes importantes et de moments cruciaux, en instaurant une dynamique d'activités tout au long de la décennie. Ainsi, la vaccination restera une priorité dans les programmes de santé mondiaux et régionaux, ce qui contribuera à générer une vague de soutien ou un mouvement en faveur de la vaccination au sein de la société. Les points focaux en matière de communication collaboreront étroitement avec les groupes de travail du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 afin d'aligner les priorités, d'identifier les possibilités de participation, de coordonner les actions et de renforcer la responsabilisation par rapport aux objectifs du Programme, ainsi que de célébrer les progrès. Des initiatives flexibles, adaptables et adaptées à différents publics permettront également aux Régions et aux États Membres de mettre en contexte les données probantes recueillies et de diffuser des messages sur diverses plateformes. La stratégie de communication et de sensibilisation s'alignera sur les travaux d'autres initiatives de communication visant à promouvoir la confiance dans les vaccins et la demande de vaccins.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

20. L'Assemblée de la Santé est invitée à examiner les éléments opérationnels du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030.

= = =